

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 mai 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la délibération n°2
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Philippe OBISSIER
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET Arrivée après la délibération n°2
11 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
12 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
13 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Marina FERRARI
15 CHANAZ	T HUSSON Yves	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Pouvoir de Sandrine RAMEL
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T BONICI José	Pouvoir de Armelle PERSON
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	
36 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
42 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
43 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	

¹ Sorti de la salle pour le vote des délibérations n° 3 à 8, liées au Compte Financier Unique

25 communes présentes

Absents excusés :

Annie MOULIN (TRESSERVE)
Marie-Claire BARBIER (CHINDRIEUX)
Jean-Claude CROZE (BRISON-SAINT-INNOCENT)
Esther POTIN (AIX-LES-BAINS)
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (AIX-LES-BAINS)

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 33 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2025

Exécutoire le : 27 MAI 2025

Publiée / Notifiée le : 27 MAI 2025

Visée le : 27 MAI 2025

MOBILITES

Tarifs du réseau de transports urbains Ondéa à compter du 1^{er} juillet 2025

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, le contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain Ondéa est confié au groupe RATP Dev, et à son émanation locale, la CTLB (Compagnie de Transport du Lac du Bourget), conformément à la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2021.

Monsieur le Président rappelle que la convention de délégation de service public liant Grand Lac à l'exploitant du réseau de transports urbains prévoit la révision annuelle des tarifs au 1^{er} juillet, sur proposition du délégataire et après homologation par la collectivité.

Les modalités d'évolution des tarifs prévues sont directement liées à l'évolution des indices des prix de l'année. Le coefficient d'indexation en 2024 s'est élevé à 8.59 %.

CTLB sollicite une évolution des tarifs d'environ 3.68% (applicable au 1^{er} juillet 2025) complétée par une série de nouvelles actions commerciales visant à développer les ventes de titres et ainsi augmenter les recettes en volume.

L'évolution de tarifs porte sur les titres suivants :

	Prix actuel	Nv Prix	Augmentation moyenne pondéré prix
Ecart		% total	3,67%
		% hors scolaires	3,42%
		Progression des recettes :	
1 voyage	1,60 €	1,60 €	0,0%
M-tickets + open paiement	1,50 €	1,60 €	6,7%
Ondé 7	13,00 €	13,90 €	6,9%
Ondé 21	28,00 €	29,00 €	3,6%
Ondé 10 (10V)	13,00 €	13,90 €	6,9%
Ondé jour	3,90 €	4,50 €	15,4%
Ondémois Jeune	25,00 €	25,00 €	0,0%
Moins de 26 ans 1 an / QF 0 - 350	37,00 €	39,00 €	5,4%
Moins de 26 ans 1 an / QF 351 - 650	74,00 €	77,00 €	4,1%
Moins de 26 ans 1 an / QF 651 - 950	93,00 €	98,00 €	5,4%
Moins de 26 ans 1 an / QF > 950	189,00 €	196,00 €	3,7%
Scolaire 1 an / QF 0 - 350	31,00 €	32,00 €	3,2%
Scolaire 1 an / QF 351 - 650	62,00 €	67,00 €	8,1%
Scolaire 1 an / QF 651 - 950	78,00 €	83,00 €	6,4%
Scolaire 1 an / QF > 950	155,00 €	165,00 €	6,5%
1 an étudiant	93,00 €	95,00 €	2,2%
Ondémois +25ans	39,00 €	39,00 €	0,0%
1 an +26ans	310,00 €	310,00 €	0,0%
Mois solidaire	19,00 €	19,00 €	0,0%
Pass Mobilité	225,00 €	225,00 €	0,0%
Pass sénior	95,00 €	95,00 €	0,0%

De plus, afin d'optimiser la gestion de la rentrée tant en termes de volume d'abonnements que d'anticipation des capacités de véhicules nécessaires à la bonne exécution des services scolaires dès la rentrée, il a été créé en 2024 de frais de pénalité d'un montant de 8 € à partir du 19 août 2024. Il est proposé de les monter à 10 €.

Pour rappel, ces frais de pénalité de retard sont appliqués uniquement dans les conditions suivantes :

- Pour les abonnements scolaires,
- Pour les retardataires qui entameraient leurs démarches d'abonnement ou de réabonnement 15 jours avant la rentrée scolaire.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire proposée, pour une mise en application à compter du 1^{er} juillet 2024.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 46
- Présents et représentés : 54
- Votants : 53
- Pour : 53
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 20 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération n.27 : Tarifs du réseau de transports urbains Ondéa à compter du 1er juillet 2025

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : d5492 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250521-d5492-DE

Date de décision : 21/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.9. Autres taxes et redevances